



**Groupe**

**TAPURA  
HUIRAATIRA**



## Question orale

(Séance du 5 juillet 2018)

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le -3 JUIL. 2018

N° 6072 à M<sup>h</sup>10

**Adressée à Monsieur le Vice-président de la Polynésie française, et Ministre de l'Économie et des Finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue**

**Objet :** Situation sur le projet de loi du pays définissant l'organisation des « BINGO ».

Monsieur le Vice-président,

Le 21 juillet 2017, le Président de la Polynésie française a sollicité l'avis du CESC sur le projet de loi du pays définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées « Bingo ». Lequel CESC a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour lutter contre toutes formes de jeux de hasards clandestins et illégaux.

Le 05 octobre 2017, le même projet de loi a été approuvé en conseil des ministres.

Le 30 octobre 2017, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique s'est réunie et a également donné un avis favorable.

**Mais depuis plus rien...**

Le projet de loi n'a pas été soumis à notre Assemblée et semble ne plus être à l'ordre du jour.

Or, lorsque nous tournons dans nos communes, il ressort de nos échanges avec la population une réelle attente quant aux modalités d'encadrement du «Bingo ».

Nous savons tous que les Bingo clandestins sont régulièrement organisés, nous en faisons la traque chaque week-end.

Il nous paraît aujourd'hui urgent de légiférer autour des loteries dénommées « Bingo » et d'instituer une fiscalité sur ces loteries.

Monsieur le Vice-président, pouvez-vous nous éclairer sur l'état d'avancée de ce projet de loi de Pays ?

Jacques GRAFFE